



BLANZAY
LE 14 MAI 2023

Foire de printemps

BROCANTE / VIDE GRENIER

26 le mètre / réservation Séréna 06.46.80.07.85

DÉFILÉ DE VOITURES ANCIENNES

Parcours 35km / Participation Gratuite

Inscription Angélique 06.61.46.14.32

RESTAURATION ET BUVETTE



AU CŒUR DU POITOU

Bulletin municipal d'information - Avril 2023 -



BLANZAY SE PREND AUX JEUX

SOMMAIRE

BLANZAY SE PREND AUX JEUX	1
BUDGET COMMUNAL	2
TRAVAUX	3
ECOLE	3
PARTICIPATION CITOYENNE	3
EMBELLISSEMENT	3
ESPACE SPORTIF	4
CHEMINS RURAUX	4
INFOS PRATIQUES	5
NOS COMMERCES	6
C'EST À VENIR	6



Samedi 18 Mars s'est déroulée une nouvelle édition de la **Soirée Jeux** organisée par le Comité des Fêtes de Blanzay.



Animée par **Café, Jeux et Compagnie** de Civray, elle a réuni grands et petits autour de **nombreux jeux de société** pour l'après midi et la soirée.



L'information de la commune en continu

Informations pratiques

- Administratives
- Menus de l'Ecole
- Manifestations associatives, culturelles et sportives
- Comptes-rendus de conseils municipaux
- Cinémalice
- Horaires TER
- Office de Tourisme
- ...

Rendez-vous sur

Internet :

www.blanzay.fr

Facebook :

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Mairie-de-Blanzay-100752231673146/)

[Mairie-de-Blanzay-](https://www.facebook.com/Mairie-de-Blanzay-100752231673146/)

[100752231673146/](https://www.facebook.com/Mairie-de-Blanzay-100752231673146/)

Intramuros :

Application mobile

La restauration était assurée par des croque-monsieurs et des crêpes sucrées préparées par les membres de comité.



La soirée s'est terminée vers minuit après de **nombreuses parties** dans une **ambiance bon enfant**.

Face à l'affluence et à l'intérêt suscités par cette animation, le Comité des Fêtes envisage de réitérer cette formule encore l'année prochaine.



Les Associations de Blanzay unissent leurs forces et vous invitent
Samedi 24 juin à partir de 15h

FEU DE LA SAINT JEAN

Jeux extérieurs - Structures gonflables - Balade à poney - Scrabble géant - Repas champêtre - Buvette - Feu de Saint-Jean

BUDGET COMMUNAL

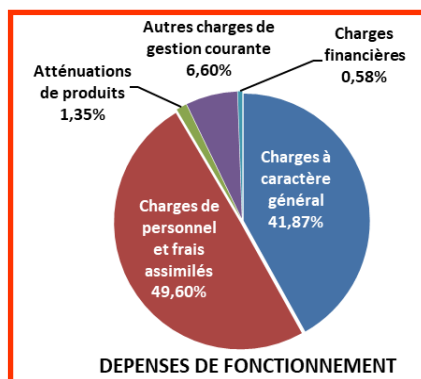
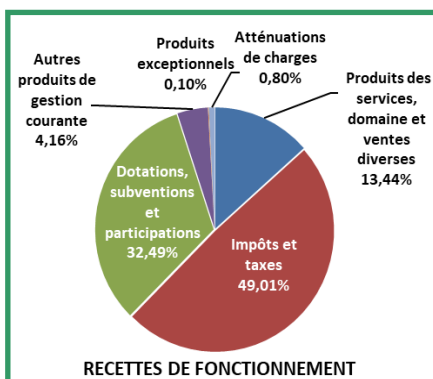
En séance du jeudi 23 mars 2023, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le Compte administratif 2022 ainsi que le budget 2023 selon les chiffres ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Quelques chiffres clés en €

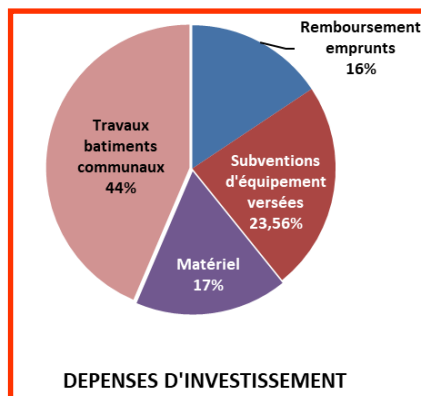
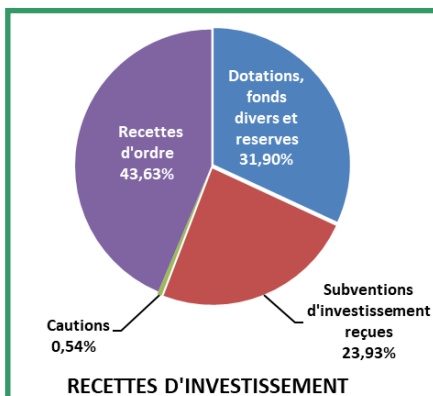
	Recettes	Dépenses	Résultat exercice 2022	Excédent années antérieures reporté	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	611 233,87	636 722,33	-25 488,46	+ 617 943,68	+ 592 455,22
Investissement	87 335,79	164 618,58	-77 282,79	+ 133 100,92	+ 55 818,13

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent total de 648 273,35 €



Dépenses de fonctionnement ayant subi des surcoûts importants :

- Electricité dont éclairage public
- Produits alimentaires de la cantine
- Carburants
- Produits d'entretien
- Pièces de rechange / réparation
- Prestations de services extérieurs
- Charges de personnel intégrant la revalorisation exceptionnelle imposée par l'Etat



Principaux investissements engagés :

- Enherbement du cimetière
- Remplacement des structures de jeux à l'école
- Toiture de la grange « Bonnin »
- Toiture des ateliers communaux
- Fonds de concours de la voirie (somme complémentaire versée en plus de la prise en charge forfaitaire de la Communauté de Communes afin de couvrir les travaux de voirie prioritaires identifiés et retenus par la municipalité)

- **Le niveau d'endettement** (encours de dette/habitant) de la commune en 2022 est de **315 €/hab.**

La moyenne départementale est de 568 €/hab pour la même catégorie démographique.

- **Le niveau d'imposition** (produit des impositions directes/habitant) est de **275 €/hab.**

La moyenne régionale des communes de même catégorie démographique est de 321 €/hab.

BUDGET 2023

Le budget 2023 s'équilibre :

en fonctionnement (recettes et dépenses) à **1 138 593,27 €**

en investissement (recettes et dépenses) à **463 872,39 €**

Compte tenu :

- du contexte inflationniste actuel qui impacte le budget des ménages
- de la décision de l'Administration fiscale de revaloriser les bases d'imposition de 7%⁽¹⁾

Le Conseil municipal, lors de sa réunion du 13 avril, a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023 :

Taxe Foncière Bâti : **27,10 %** Taxe Foncière Non Bâti : **26,62 %** Taxe d'Habitation résidences secondaires : **14,17%**

⁽¹⁾ malgré le maintien des taux d'imposition locale, cette revalorisation des bases d'imposition par l'Administration fiscale engendrera somme toute une augmentation contenue des impôts directs.

Pour plus d'information et consultations, venir en mairie.

Voirie

Le programme de réfection de la voirie pour 2023 concernera :

- La route du carrefour « Blanzay/La Mimaudière/Jesson » à Jesson : 1200 m - 17872 €
- La route de Jesson à La Chassagne : 1900 m - 30200 €
- L'impasse du Jeune Balluc

Ces travaux seront financés par la Communauté de Communes avec un faible reste à charge (fond de concours) pour la commune.



Eclairage public

Afin de réduire la consommation électrique la commune a déjà **raccourci la durée de l'éclairage public** avec une extinction de 20h30 à 6h30 pour les lieux-dits et de 22h30 à 6h30 pour le bourg.

Lors de la réunion du 23 mars, le conseil municipal a décidé d'aller plus loin et de procéder au remplacement **des projecteurs actuels par des leds** et en **réduisant le nombre de points d'éclairage**. Pour les lieux-dits, les points d'éclairage aux **entrées**, aux **intersections** et aux **virages** seront maintenus, ainsi qu'aux abords des **arrêts de bus** et de l'**arrêt TER** d'Epanvilliers. Pour le financement de cette opération, la commune sollicite le Fonds Vert d'Etat, la DETR et le Syndicat Energies Vienne, lequel propose de financer le projet à hauteur de 50%.

Fibre

Comme convenu - voir *Bulletin municipal de Juillet 2022* -, les travaux de déploiement de la fibre ont débuté.

Le positionnement des **2 armoires contenant les nœuds de raccordement optique** est terminé.

Après une importante étape de préparation des espaces consistant à valider les positionnements des futures lignes et des élagages nécessaires, **le remplacement et/ou l'ajout d'environ 200 nouveaux poteaux est en cours d'achèvement**.

C'est alors que pourra débuter la mise en place des lignes en fibre optique qui pourraient être opérationnelles d'ici la fin d'année sur une grande partie de la commune.

École

Alors que les écoliers entament la dernière période de l'année scolaire, les préparatifs de la future rentrée s'organisent.

Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et une pièce vont être aménagés **sous le préau de l'école** ; équipements qui faisaient actuellement défaut aux élèves occupant la classe de Nicole SIMONNET. **Un point d'eau** va aussi être installé dans la salle informatique.

Du nouveau mobilier équipera les classes : des **armoires** pour faciliter le rangement et des **chaises** adaptées aux élèves de CM1 et CM2.

Afin de rendre l'école encore plus accueillante, les **peintures du couloir** vont également être refaites.

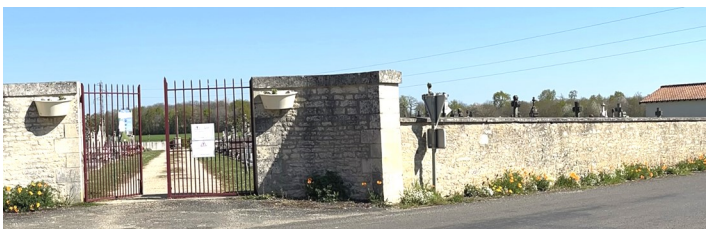
L'école sera ainsi prête à accueillir tous les élèves de la **mater-nelle au CM2 en septembre prochain** !

Embellissement

Afin de palier l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, des fleurs ont été semées aux pieds de murs de Blanzay.

De la jachère fleurie devrait bientôt naître et agrémenter les massifs du bourg.

Un enherbement autour des tombes du cimetière permet la diminution des mauvaises herbes et l'arrêt de produits désherbant pour être plus respectueux de la nature et visuellement plus agréable.



Exemple de fleurissement des pieds de murs au cimetière

Participation Citoyenne

1ère étape : courant 2022, le **conseil municipal a décidé d'inscrire la commune dans le dispositif « Participation Citoyenne »** proposé par la **gendarmerie de Civray** en développant un réseau d'habitants volontaires et en menant des actions d'informations.

Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

2ème étape : **réunion publique du 24/02/2023**

Environ **cent blanzéennes et blanzéens** sont venus à la rencontre des gendarmes ce vendredi 24 février à la salle des Fêtes.

Les échanges ont été très instructifs et très variés.

Il a bien été redit que ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Une **quinzaine de participants** a bien voulu s'inscrire pour devenir **référénts** (qui ne seront pas des vigiles mais seront vigilants).

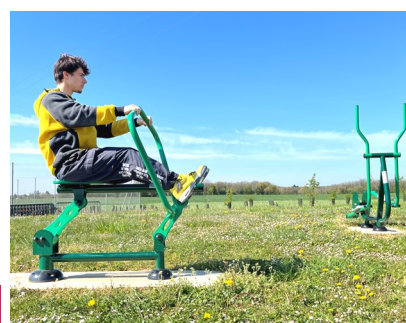
3ème étape : ce sera la **signature d'un protocole**, pour encadrer ce dispositif, entre le préfet, le maire et la gendarmerie.

Le protocole sera ensuite transmis au Procureur de la République.



Une centaine de personnes ont assisté à la présentation du dispositif

UN ESPACE SPORTIF QUI ÉVOLUE...



Pour ceux qui ne les auraient pas encore découverts, différents modules ont été installés entre le **city stade** et le **terrain de tennis** pour permettre à tous de se divertir :

- une **table de ping-pong**,
- une **échelle perroquet** pour les enfants qui sera complétée petit à petit par l'ajout d'éléments supplémentaires,
- des **appareils de fitness**.

En complément du **terrain de pétanque**, tous ces éléments sont à **votre disposition**, n'hésitez pas à en profiter...



... ET DES CHEMINS RURAUX ENTRETENUS



Le samedi 18 Mars, une **quarantaine de bénévoles** : chasseurs, agriculteurs, conseillers municipaux, femmes et même enfants se sont réunis et ont travaillé dans la bonne humeur pour répandre **100 tonnes de calcaire** sur les parties dégradées de nos 70 km de chemins ruraux.

Un grand merci à l'**entreprise Barré** pour la réparation du chemin de Balluc à la RD7, ainsi que le don de deux camions de graviers et le prêt d'un cylindre pour le chemin du Puits Margot très dégradé.

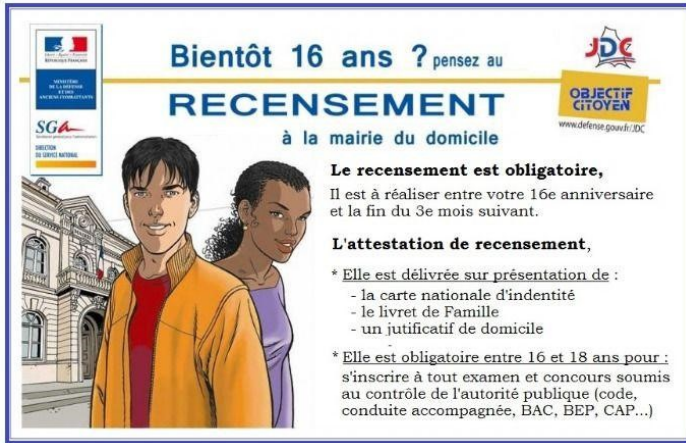
Ces deux chemins avaient en effet été fortement empruntés par les usagers suite à la fermeture de la RD7 pendant les travaux d'extension de la carrière Barré l'an passé.

Grâce à tous ces volontaires, nos chemins sont maintenus en bon état pour que tous les utilisateurs profitent de ces parcours en toute sécurité.

Un repas, offert par la mairie, a été partagé à l'issue des travaux.

Merci à tous les participants et à l'année prochaine !





Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Le recensement peut également être effectué en ligne sous certaines conditions sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>



Inscription Ecole

Pour toute inscription d'un enfant à l'Ecole, de la maternelle au cours moyen, merci de vous adresser à la Mairie.



Broyat pour les Blanzéens

Suite aux différents élagages qui ont été engagés sur la commune pour l'installation des poteaux qui vont porter la fibre, toutes les branches ont été broyées.

Le broyat est mis à disposition des habitants de Blanzay pour leurs jardins (en quantité limitée bien sûr...).

Il est nécessaire de se faire connaître en mairie pour pouvoir en récupérer.



Hébergements touristiques

Il est rappelé que les propriétaires de gîte ou chambre d'hôtes **ont l'obligation légale de se déclarer auprès de la mairie de l'hébergement.**

Cela peut être fait :

- **via un cerfa :**

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13566.do pour les chambres d'hôtes

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14004.do pour les gîtes.

- **Via le service en ligne Déclaloc** gratuitement mis en place par la Communauté de Communes auprès des mairies.

D'autre part les **nouveaux propriétaires** doivent contacter les services de l'Office de Tourisme pour les informer de la mise en place de la **Taxe de Séjour communautaire.**



SIMER

La collecte du lundi 1er mai est avancée au **samedi 29 avril** pour les lieux-dits de La Chassagne, Jesson, Marigné, Le Peu, La Tourenne et la Mimaudière.



Déclaration d'impôts pour les propriétaires d'un bien immobilier

Tous les propriétaires sont soumis à une **nouvelle obligation déclarative en 2023.** À partir du 1^{er} janvier et **jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les **propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation**,

particuliers et entreprises, **doivent déclarer l'occupation de leurs logements** sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023.



Respect voisinage

Les horaires et les jours autorisés pour la tonte des pelouses peuvent varier d'un département à l'autre.

Pour le département de la Vienne, la tonte de la pelouse est soumise aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

Si vous ne respectez pas ces horaires, vos voisins peuvent vous demander d'arrêter votre activité.

Arrêté n° 2021-DCPPAT/BE-005 du 05 janvier 2021



Eau potable

L'ensemble du département est placé en **Vigilance**, niveau correspondant à des actions de **sensibilisation** et de **communication**.

La Préfecture de la Vienne invite chaque citoyen à faire preuve de **sobriété** dans sa consommation de l'eau potable, comme il a pu le faire dans le domaine de l'énergie.

Le préfet souligne qu'« *il est impératif que chaque usager, collectivité ou industrie prenne conscience qu'il faut renforcer les efforts d'économie d'eau dès à présent, quelle que soit la source d'alimentation, et notamment l'eau du robinet.* »



Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne NOUVELLE-AQUITAINE

Passez en mode avenir !
Mission Locale : une seule adresse pour tous vos projets.

La Mission Locale, un service pour les jeunes

Tu as entre 16 et 25 ans ?

Tu te poses des questions sur :

ORIENTATION FORMATION EMPLOI MOBILITÉ LOGEMENT SANTÉ BÉNÉVOLAT VACANCES

Le Contrat d'Engagement Jeune, pourquoi pas toi ?

Le contrat d'engagement c'est pour les jeunes comme toi qui cherchent un emploi.

Pendant un an tu pourras faire des immersions en entreprises, trouver ta voie professionnelle, comprendre comment faire une démarche administrative et bien d'autres choses encore.

Pour te soutenir, l'Etat met en place une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520€ selon les situations et sous condition de ton engagement.

Renseignes-toi auprès de l'antenne Mission Locale Rurale la plus proche de chez toi.

Info Jeunes, c'est quoi ?

infojeunes Sud Vienne
EXPLORER LES POSSIBLES

Info Jeunes a pour mission d'informer, gratuitement et anonymement, tous les jeunes sur tous les sujets en lien avec leurs démarches d'accès à l'autonomie : les études et les métiers, l'emploi, le numérique, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la culture, les initiatives et projets, la citoyenneté, etc...

Il constitue pour les jeunes le premier niveau d'accès aux droits, aides, structures et dispositifs qui leur sont dédiés et adaptés à leur situation.

Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

CIVRAY : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67
COUHE : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au 05 49 87 39 67
GENÇAY : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au 05 49 87 39 67

LA VIE DE NOS COMMERCES

Après 8 années et demi exercées comme coiffeuse, j'ai souhaité prendre un envol vers un autre horizon, mais je garde la gérance du salon de Civray avec Sandrine. Je remercie l'ensemble de la clientèle qui m'a fait confiance durant ces années et avec qui j'ai pu partager des journées remplies de rires, de bonne humeur ... Mme le Maire pour son soutien ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal. Merci à tous pour ces années inoubliables. Maintenant je passe le relais à Hélène.

Coralie

L'atelier d'LN

Je m'appelle Bell Hélène, je suis mariée, j'ai deux enfants scolarisés à Couhé et j'habite à Vaux en Couhé.

J'ai travaillé au centre-ville de Poitiers, je suis souriante et accueillante.

Coiffeuse expérimentée avec plus de **17 ans d'expérience**, j'ai choisi de reprendre le salon de Blanzay afin de vous faire profiter de mon savoir-faire. L'atelier d'LN vous propose un **diagnostic personnalisé**, nous sommes à l'écoute de nos clients.

Notre équipe est formée à **toutes les techniques** et vous accueille dans un **décor élégant et raffiné**.



REGM
L'IMMOBILIER QUE J'AIME

MA MOTIVATION =
VOTRE
SATISFACTION



LA PIÈCE EN TROP
CES MÈTRES CARRÉS INUTILISÉS
AVEZ-VOUS SONGÉ À VENDRE ?



ANNE JOUAN
Consultante en immobilier

Vendez votre bien en toute sérénité
Je m'occupe de tout

✉ anne.jouan@regm.immo

☎ 07 68 87 64 74

N° de SIREN : 882 345 861

www.regm.immo

ne pas jeter sur la voie publique

C'EST À VENIR ...

MAI 2023

DIMANCHE 14 : FOIRE DE PRINTEMPS

Proposée par le Comité des Fêtes de Blanzay

JUIN 2023

SAMEDI 3 : MECHOW

Association Sportive Blanzéenne

VENDREDI 23 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Sportive Blanzéenne

SAMEDI 24 : FEU DE LA SAINT JEAN

Inter Associations blanzéennes

VENDREDI 30 : Fête des Ecoles

JUILLET 2023

VENDREDI 7 au DIMANCHE 9 : BENNE À PAPIER

Association des Parents d'Elèves

AOÛT 2023

SAMEDI 12 : CINÉMA EN PLEIN AIR

Comité des Fêtes - A confirmer

SAMEDI 26 : BALADE À BLANZAY

Fête d'été proposée par la Municipalité



BLANZAY
LE 14 MAI 2023

Foire de printemps

BROCANTE / VIDE GRENIER

2€ le mètre / réservation Séréna 06.46.80.07.85

DÉFILÉ DE VOITURES ANCIENNES

Parcours 35km / Participation Gratuite

Inscription Angélique 06.61.46.14.32

RESTAURATION ET BUVETTE

